

Le dossier unique usager OGIRYS

1 Juillet 2020 par A. ABOULOUKOUL, chef de projet

L'informatisation du dossier de l'utilisateur, un projet au service de la qualité de l'accompagnement.

La Loi du 2 janvier 2002 rénovant le code de l'action sociale et des familles (CASF) a introduit l'obligation pour les établissements du social et médico-social de constituer un dossier unique usager. Le dossier usager est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions ou prestations menées par un établissement ou service. Il recueille toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte de la situation afin de faciliter l'émergence d'une évaluation, d'un diagnostic et d'une proposition de plan d'action. L'article 7 de cette même loi en définit des points forts en imposant le respect de la confidentialité de l'information et en affirmant le droit pour l'utilisateur de participer à l'élaboration de son projet d'accueil et d'accéder aux informations relatives à sa prise en charge.

L'Adapei45 a engagé en 2018 une réflexion portant sur la nécessité de se conformer à nos obligations pour constituer un dossier unique de l'utilisateur. En 2019, un groupe de travail constitué de professionnels et administrateurs ont rencontré différents prestataires avant de choisir l'outil informatique « OGIRYS de Socianaova ».

Ce logiciel permet de créer un espace de travail commun, de rassembler toutes les données à un même endroit tout en garantissant aux intervenants un accès permanent (disponibilité 24h/24) et sécurisé.

Le dossier unique centralisera donc l'ensemble des informations qui concernent chacune des personnes que nous accompagnons, qu'elles soient de nature administrative, éducative, médicale (plan de soins, suivi des médicaments), ou en lien avec son projet d'accueil personnalisé. L'information sera actualisée, l'historisation et la traçabilité des actions menées accessibles. Les informations y sont classées, hiérarchisées et sécurisées dans des dossiers et sous-dossiers ayant chacun son propre niveau de confidentialité et donc d'accès, facilitant ainsi la collecte et le partage d'informations fiabilisées.

Le processus d'installation de ce logiciel sera déployé de manière progressive dans les 32 établissements et services de l'Adapei45, de juillet 2020 au second trimestre 2022 (planning prévisionnel). Des établissements pilotes, représentatifs des services et établissements de l'Adapei45 seront mobilisés dès le 1 juillet après le premier comité de pilotage.

Un espace de communication et d'information sera prochainement disponible pour vous permettre de suivre l'état d'avancée de ce déploiement.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour faciliter l'organisation et le déploiement de ce logiciel dans l'intérêt de tous (personnes accompagnées et professionnels).

En attendant, si vous souhaitez découvrir OGIRYS, vous pouvez vous rendre sur le site : <http://www.socianaova.com>.